

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LE RECYCLAGE DES MENUISERIES EN FIN DE VIE

La présente chartre est signée par NOM Prénom, agissant en qualité de Fonction, représentant la société :

- **Raison Sociale** :
- **Adresse** :
- **SIRET** :
- **Immatriculation RCS** :

INTRODUCTION

Dans le cadre de ses actions visant à minimiser l'impact environnemental des menuiseries, **l'UFME souhaite mobiliser les professionnels impliqués dans le cycle de vie des Portes et Fenêtres, depuis la conception des menuiseries jusqu'à leur traitement en fin de vie, afin d'améliorer le recyclage et la valorisation de ces produits.** A ce titre, la présente chartre constitue un engagement volontaire de ses signataires portant sur **la collecte, le démantèlement et le traitement** des déchets concernés, et leur possible réintroduction sous forme de matière recyclée entrant dans la composition de produits neufs.

Cette chartre est ouverte à toute société souhaitant s'impliquer dans cette démarche, adhérente ou non à l'UFME.

CONTEXTE

En 2018, **l'Engagement pour la Croissance Verte (ECV Verre Plat)** relatif au recyclage du verre plat de déconstruction et de rénovation, a fixé un objectif la **valorisation de 50% des volumes de verre plat de bâtiment collectés dans les fours de verre plat (float).** Une chartre a alors été proposée aux plateformes de regroupement de verre plat qui s'engagent à respecter les **conditions d'acceptabilité, stockage et traçabilité des flux de matériaux reconnus par les partenaires de l'ECV** comme pratiques nécessaires pour le recyclage en verre plat.

Par ailleurs les industriels de la filière PVC se sont engagés dans une **démarche volontaire à l'échelle européenne de solutions PVC durables (Label VinyIPlus®)**, dont un des objectifs est d'augmenter significativement le taux de matière recyclée entrant dans la composition des composants en PVC. Une **cartographie des points de collecte des produits PVC en fin de vie** impliqués dans cette démarche est mise à disposition.

La présente chartre, portée par l'UFME, vise à **promouvoir les bonnes pratiques** nécessaires à la **maîtrise de la qualité de collecte, de démantèlement et de traitement des menuiseries** et assurer une bonne diffusion de la connaissance des moyens existants pour une **valorisation la plus vertueuse possible.**

Depuis 2021, la **marque FERVAM** (Filière Engagée pour le Recyclage et la Valorisation des Menuiseries), propriété de l'UFME, est adossée à la présente Chartre. Elle est mise à disposition exclusive des signataires de la Chartre UFME pour leur communication et la mise en avant de leur implication effective dans cette démarche environnementale collective vertueuse, grâce à une identité visuelle fédératrice. La chartre graphique et les règles d'utilisation de la marque FERVAM sont disponibles sur demande auprès des permanents de l'UFME.

PERIMETRE ET ENGAGEMENTS

La présente charte s'articule en un tronc commun d'engagements partagés par tous les signataires (fabricants de menuiseries ou de profilés, installateurs, professions associées), et des engagements spécifiques par typologie de sociétés.

Engagements communs :

Chaque signataire s'engage à :

- prendre **connaissance de la qualité des déchets de menuiseries et de leurs exutoires**
- prendre **connaissance et diffusion des points de collecte** des déchets
- diffuser des **bonnes pratiques** nécessaires au recyclage en **boucle fermée** (conditionnement des déchets, précautions de manutention et transport, tri)
- améliorer la **traçabilité** des déchets en fin de vie et des matières recyclées issues de leur valorisation
- prendre connaissance et diffuser les **bonnes pratiques sur les chantiers** de rénovation ou déconstruction telles que l'organisation avant travaux, la collecte sélective et intègre des produits contenant du verre, ...

Engagements spécifiques aux fabricants de menuiseries :

Les fabricants signataires de la présente charte s'engagent à :

- communiquer à leurs clients (maîtres d'œuvre et d'ouvrage, installateurs et entreprises générales) les bonnes pratiques et points de collecte de déchets
- privilégier dans leurs approvisionnements des produits intégrant des matières recyclées
- contribuer à la collecte de données relatives aux menuiseries en fin de vie déposées dans le cadre de leur activité ou celle de leurs clients

Engagements spécifiques aux installateurs et entreprises générales :

Les installateurs de menuiseries et entreprises générales signataires s'engagent à :

- communiquer à leurs clients les conditions de collecte sélective et traitement des déchets de chantier
- respecter un conditionnement pour préserver l'intégrité des produits verriers et les confier à un professionnel impliqué dans la valorisation de ces déchets
- contribuer à la collecte de données relatives aux menuiseries en fin de vie déposées

Engagements spécifiques aux professions associées :

Les sociétés représentant des professions associées à la menuiserie (fabricants de composants de menuiseries, de produits nécessaires à leur mise en œuvre, éditeurs de logiciels, professionnels du recyclage, ...) signataires s'engagent à :

- privilégier dans leurs approvisionnements des produits intégrant des matières recyclées
- relayer les bonnes pratiques à leurs clients et partenaires
- pour les professionnels de collecte, démantèlement et préparation de matière recyclée, contribuer à la collecte de données relatives aux menuiseries en fin de vie collectées et matières issues de leur traitement

Engagements spécifiques aux fabricants de profilés :

Les fabricants de profilés signataires s'engagent à :

- être impliqués dans la démarche de collecte et recyclage de profilés, par exemple dans le cadre de l'engagement volontaire européen VinylPlus® ou de l'engagement volontaire du SNEP, avec objectif quantitatif de taux de matière première de recyclage PVC (MPR ou rPVC) entrante supérieur à 20 % à 2025
- fournir une attestation aux fabricants de menuiseries sur le taux de matière première de recyclage intégrée aux profilés.
- Contribuer à la collecte de données relatives à l'introduction de matière première de recyclage dans leurs productions

En contrepartie des engagements pris, l'UFME s'engage à communiquer les adresses et contacts des signataires de la présente Charte pour valoriser leur implication dans le recyclage des menuiseries en fin de vie et à réaliser une synthèse des données collectées auprès des signataires permettant d'analyser la progression en volume et en qualité du recyclage des menuiseries en fin de vie

Date/Lieu :

NOM :

Prénom :

Fonction :

Signature et Cachet de la Société :

ANNEXE 1

Recommandations pour la collecte et le tri des déchets de menuiseries en fin de vie

PRINCIPE GENERAL

La **valorisation** des déchets générés par un chantier d'installation/remplacement de menuiseries est nécessaire pour minimiser l'impact environnemental de ces produits.

COLLECTE, TRI ET STOCKAGE

Ainsi la collecte des produits en fin de vie doit faire l'objet d'un **tri sélectif**. Les déchets de menuiseries **ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets** (plâtre, graviers, peinture, métaux...) et requérir à des dispositifs de stockage assurant la **conservation de l'intégrité des vitrages** jusqu'à leur centre de traitement.

Les ouvrants de fenêtres, portes fenêtres et portes intégrant des parties vitrées doivent être entreposés sur des **supports garantissant la conservation de l'intégrité des vitrages pour leur transport et stockage sur les points de regroupement de déchets**.

TRI ET STOCKAGE

Le **stockage** des parties vitrées doit **prévenir toute contamination accidentelle** par d'autres déchets ou éléments verriers reconnus comme polluants (voir typologies des produits ci-après).

Les cadres et profilés de menuiseries doivent être *isolés* des autres déchets s'apparentant à la même famille de matériau mais considérés comme **polluants** (voir typologies des produits ci-après).

DEMANTELEMENT

Lorsqu'une **séparation** des composants est possible elle est à **privilégier** pour faciliter le recyclage de chaque matériau et optimiser les circuits de valorisation.

Ainsi une séparation des vitrages non collés dans les cadres ouvrants des menuiseries permettra de rediriger d'une part les éléments verriers vers les points de collecte et traitement recensés dans le cadre de l'Engagement pour la Croissance Verte (ECV) Verre Plat, et d'autre part les éléments non verriers (cadres et profilés) vers les centres de recyclage par matériau.

TPOLOGIES DE PRODUITS

Verre

<p>Les vitrages pouvant être recyclés en matière première pour four de verre plat sont les suivants :</p>	<p>Les produits verriers suivants sont considérés comme des polluants pour les fours de verre plat et ne doivent donc en aucun cas être mélangés aux vitrages issus de menuiseries :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • vitrages simples • vitrages isolants doubles ou triples, • vitrages trempés, feuilletés • verres de décoration (laqués, sérigraphiés ...) <p>NOTA : les vitrages dits bas émissifs ou autre produits verriers intégrant des « verres à couche » sont recyclables en verre plat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • verre de conditionnement (bouteille, pots...), • vitrocéramique, • pavés de verre, • verre borosilicate (verre Pyrex), • tubes et écran cathodiques, • éléments de plaques de cuisson, • verrerie de laboratoire, • verrerie d'éclairage.

Bois

Les profilés et cadres de **menuiseries en bois peuvent être valorisés en énergie ou en matière** (panneaux).

Matières plastiques

<p>Les produits pouvant être recyclés en matière première pour profilés PVC de menuiseries sont</p>	<p>Les produits suivants ne peuvent être recyclés en matière première pour profilés PVC de menuiseries et sont considérés comme contaminants :</p>
<ul style="list-style-type: none"> • les profilés et cadres de menuiseries PVC • les produits en PVC issus de fermetures, de bardages (sans isolant), de parements intérieurs type lambris, clôtures et portails 	<ul style="list-style-type: none"> • autres produits en PVC tels que tubes et raccords, produits en PVC souple (revêtements de sols, membranes ...), câbles, films en PVC rigide, éléments de mobilier PVC, jouets, emballages, ... • matières plastiques autres que PVC : polyoléfines (PP, EVA, PE ...), polycarbonates, polyamides, polyacryliques, polyméthacrylates, poylesters, poyluréthanes...

Métaux

Tous les éléments métalliques des menuiseries (profilés aluminium, acier, ferrures, renforts, ...) sont **valorisables en matière**. Une fois isolés des autres composants non métalliques, ils peuvent être recyclés en matière première (billettes, bobines, ...)

ANNEXE 2

CHARTRE D'ENGAGEMENT POINTS DE REGROUPEMENT DU VERRE PLAT BÂTIMENT

ANNEXE 3

CARTOGRAPHIES DES POINTS DE COLLECTE

Liens vers les sites internet avec liste des points de collecte à jour :

- collecte des produits verriers : http://www.recyclageverreplat.com/#content_map
- collecte des menuiseries (partenaires de signataires FERVAM) :
<https://www.ufme.fr/developpement-durable/la-collecte-et-le-tri-des-menuiseries-en-fin-de-vie>